

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE LV 12.04.2023 - Repas chauds écoles
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Luc Vancauwenberge
Conseiller communal
Rue du Menuet, 36
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 02/05/2023

Objet : votre question écrite du 12 avril 2023 relative aux repas chauds dans les écoles.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 12 avril 2023 relative aux repas chauds dans les écoles.

La facturation des repas chauds est faite directement par les Cuisines bruxelloises qui envoie les documents aux familles.

En ce qui concerne le coût (pour toute l'année scolaire 2022-2023), celui-ci est fixé par les Cuisines bruxelloises :

- repas maternel : 3.49€ TVAC.
- repas primaire : 3.64€ TVAC.

Toutes les écoles communales francophones qui pouvaient prétendre à la gratuité disposent de la gratuité. Nous devons répondre à un appel à projets et nos dossiers ont été retenus pour les 10 écoles concernées par la gratuité. En effet, seules les écoles en encadrement différencié, classées au sein des catégories 1 à 5, pouvaient en bénéficier. Il s'agit des écoles 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13. En outre, sont concernées uniquement par cette gratuité l'ensemble des classes maternelles et les 1ères et 2e primaires.

La gratuité de l'accueil du midi a engendré une perte de recettes de 220.000 € pour l'enseignement francophone et de 66.000 € pour l'enseignement néerlandophone.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke Aelbrecht.

Le Bourgmestre f.f.,



Armet Gjanaj.

De : Luc Vancauwenberge <lucvancauwenberge.conseiller@gmail.com>

Envoyé : mercredi 12 avril 2023 11:54

Objet : Question écrite concernant repas chaud

Bonjour,

Merci de me répondre aux questions suivantes.

Cordialement et merci d'avance,

Luc Vancauwenberge
conseiller communal

Bonjour,

J'aimerais connaître le coût pour la commune pour l'ensemble des écoles communales fondamentales (maternelles et primaires) pour les repas chauds et quel tarif vous demandez aux parents par enfant.

Y a-t-il des écoles qui bénéficient de la gratuité via l'appel à projet de la FWB?

En ce qui concerne la taxe tartine supprimée, quel en a été le coût ou le manque à gagner pour la commune? Et comment avez-vous financé ce manque à gagner?

